



Les dirigeants et représentants du conseil d'administration

Par charlot

bonjour,

j'ai lu sur internet que parmi les dirigeants et les représentants du conseil d'administration de mon bailleur social de l'office HLMX ne figurent aucun représentant des associations qui représentent les locataires et un représentant d'un syndicat X
est-ce légal ?
merci

Par charlot

un autre bailleur social de mon département a parmi ses 14 représentants du conseil d'administration deux représentants des associations représentant les locataires.
est-ce légal qu'un député (un politique) siège au conseil d'administration de l'office HLMx ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
oui c'est très courant. Quel est votre problème ?

Par charlot

chez mon bailleur social il n'y a pas de locataires qui sont aussi représentant d'association comme ufc que choisir ? ou d'une autre association

Par yapasdequoi

Bonjour,
Règles d'organisation du conseil d'administration d'un office public de l'habitat :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000019030477]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000019030477[/url]

Il peut y avoir des représentants des locataires, élus selon aussi ces dispositions.
Ils peuvent faire partie d'une association de locataires (pas de consommateurs).